



Ouverture de ma maison en procedure pour mes meubles au sujet de

Par **vanouchka57**, le **14/01/2012** à **19:59**

Bonjour,

je suis en ce moment pas trop bien car j'ai ma soeur qui ya quelque temps a fait des dettes je n'en sais pas plus et par ailleur a l'epoque mon epoux et moi meme avant payer une petite somme a un huissier et la 2ans apres,alors qu'elle ne vis pas chez nous je recois trois lettres en 2 mois d'un huissier ou sur l'adresse est indiquer le nom et prenom de ma soeur chez moi meme alors qu'elle ne vis pas la.de plus ayant plusieurs fois appeler, pour expliquer ma peur et qu'elle ne vivait pas la j'en recois encore et la la dernier disant qu'a plusieurs reprise aucune reponse de sa part et qu'il se vois dans l'obligation d'ouvrir les portes afin d'enlever immediatement les meuble.mais toute et a moi et mon epoux elle n'a jamais vecu chez nous.j'ai tres peur qu'on vienne quand je suis au travail et qu'on me prenne tout ainsi que monn chien que dois je faire merci de vos reponse rapide

Par **Tisuisse**, le **14/01/2012** à **22:58**

Bonjour,

Il vous faut faire une LR/AR à l'huissier en l'informant que votre soeur n'habite pas chez vous, d'une part, et en lui donnant, si vous la connaissez, la nouvelle adresse de votre soeur afin qu'il la contacte directement.

A titre information, vous n'êtes pas responsable des dettes contractées par votre soeur sauf si vous vous êtes portée caution solidaire de ses dettes, en signant les contrats de prêts par

exemple.